



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité du revenu

**Profil N° 5**

**PROFIL DES FAMILLES MONOPARENTALES,  
APTES AU TRAVAIL,  
À L'AIDE DE DERNIER RECOURS**

**Direction générale des politiques et des programmes**

**Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique**

**Juin 1995**

**Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :**

**Auteurs : Pierre Lanctôt et Claire Rousseau**

**Secrétariat : Gilberte Roberge**

**Révision linguistique : Lucia Gauthier**

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX. . . . .	V
INTRODUCTION . . . . .	1
1. SITUATION D'ENSEMBLE DES FAMILLES MONOPARENTALES PRESTATAIRES. . . . .	3
Une évolution de la clientèle monoparentale similaire à celle des autres ménages. . . . .	3
Un taux de dépendance à l'aide très élevé. . . . .	3
Une clientèle majoritairement apte. . . . .	4
2. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES APTES. . . . .	5
Une répartition régionale à l'image de celle de l'ensemble des ménages. . . . .	5
Des responsables de famille relativement jeunes avec un seul enfant . . . . .	5
Une augmentation de la proportion de parents célibataires . . . . .	6
Des montants de pension alimentaire augmentant avec le nombre d'enfants . . . . .	6
La garde partagée des enfants, une situation peu fréquente. . . . .	6
Des Canadiennes d'origine . . . . .	7
Des familles locataires. . . . .	7
Une allocation logement à plus de la moitié des familles. . . . .	7
Une scolarité variant entre sept et onze ans . . . . .	7
Des raisons d'arrivée à l'aide diversifiées . . . . .	8
Un passage à l'aide qui risque de se prolonger . . . . .	9
Une participation relativement importante aux mesures . . . . .	9
Un retour à l'école pour les participantes . . . . .	10
Une participation relativement faible à PAIE . . . . .	10
Une déclaration peu fréquente de revenus de travail . . . . .	11

## Table des matières

---

La participation au programme APPORT . . . . .	11
Des emplois antérieurs traditionnellement féminins . . . . .	12
3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION À L'EMPLOI DES FAMILLES MONOPARENTALES. . .	15
Les aspirations des familles monoparentales . . . . .	15
Quelques obstacles à l'intégration . . . . .	16
4. PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES QUÉBÉCOISES. . . . .	19
CONCLUSION ET FAITS SAILLANTS . . . . .	21
LEXIQUE . . . . .	23
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	.27

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution des familles monoparentales aux programmes APTE et Soutien financier . . . . .	3
Tableau 2	Taux de dépendance des familles monoparentales à l'aide de dernier recours, 1991 . . . . .	3
Tableau 3	Répartition des ménages entre les programmes Soutien financier et APTE, mars 1994. . . . .	4
Tableau 4	Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes selon la région, mars 1994 . . . . .	5
Tableau 5a	Familles monoparentales aptes selon le groupe d'âge de la responsable, le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, mars 1994 . . . . .	5
Tableau 5b	Adultes féminins de famille biparentale aptes selon le groupe d'âge de l'adulte, le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, mars 1994. . . . .	5
Tableau 6	Familles monoparentales selon l'état civil de la responsable, mars 1984, 1986, 1990 et 1994 . . . . .	6
Tableau 7	Familles monoparentales aptes ayant déclaré des revenus de pension alimentaire, selon le nombre d'enfants et le montant moyen, mars 1994. . . . .	6
Tableau 8	Familles monoparentales aptes selon le type de partage de la garde des enfants, mars 1994 . . . . .	6
Tableau 9	Familles monoparentales et familles biparentales aptes, selon le type de résidence, mars 1994 . . . . .	7
Tableau 10a	Familles monoparentales et ensemble des adultes aptes, selon le groupe d'âge de la responsable et le nombre d'années de scolarité déclaré, mars 1994. . . . .	7
Tableau 10b	Responsables de familles monoparentale ayant déclaré détenir un diplôme (18,7 %), selon le diplôme obtenu, mars 1994. . . . .	8
Tableau 11	Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes, selon la raison indiquée de la demande d'aide de dernier recours, par groupe d'âge, mars 1994	9

## Liste des tableaux

---

Tableau 12	Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes, selon la durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours, mars 1994 . . . . .	9
Tableau 13	Familles monoparentales, adultes féminins de famille biparentale et ensemble des adultes aptes, selon l'âge du plus jeune enfant et le barème octroyé, mars 1994 . . . . .	10
Tableau 14	Familles monoparentales et ensemble des adultes aptes qui participent aux mesures d'employabilité, selon la mesure, octobre 1994 . . . . .	10
Tableau 15	Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes ayant déclaré des revenus de travail, selon le type de revenu, mars 1994 . . . . .	11
Tableau 16	Familles recevant des prestations APPORT selon la catégorie de ménages, la présence à l'aide de dernier recours et le montant reçu, octobre 1994 . . . .	11
Tableau 17a	Responsables de famille monoparentale aptes ayant déclaré une expérience de travail (64 %), selon la classification du dernier emploi occupé et selon les durées médiane et moyenne de cet emploi, mars 1994. . . . .	12
Tableau 17b	Responsables de famille monoparentale aptes ayant déclaré une expérience de travail (64 %), selon le dernier emploi déclaré pour quelques professions sélectionnées, mars 1994 . . . . .	13
Tableau 18	Mesures de la pauvreté selon le revenu avant impôt et selon différentes caractéristiques socio-économiques des familles, Québec et autres régions canadiennes, 1992 . . . . .	20

## INTRODUCTION

Les familles monoparentales constituent une proportion importante de la clientèle de l'aide de dernier recours. Selon les statistiques de janvier 1995, on comptait plus de 97 000 ménages monoparentaux, ce qui représentait 21 % des ménages à l'aide et 18 % des adultes prestataires. Lorsque l'on incluait les enfants de ces familles, on comptait près de 240 000 personnes qui vivaient de prestations d'aide de dernier recours, soit 31 % de l'ensemble de la clientèle, adultes et enfants.

Comme les familles monoparentales présentent des risques élevés de basculer à l'aide suite à une séparation ou une grossesse précoce et qu'elles risquent également d'y demeurer un certain temps, il y a donc lieu de connaître le mieux possible les caractéristiques de cette clientèle, afin de mieux cibler les interventions permettant de réduire sa pauvreté et de développer son employabilité.

Le premier volet de ce document, qui regroupe les premier et deuxième chapitres, trace un portrait des familles monoparentales à l'aide de dernier recours à partir d'un certain nombre d'indicateurs, tandis que le deuxième volet traite de leurs aspirations et des principaux obstacles à leur intégration à l'emploi, à partir de la littérature existante. Le dernier chapitre aborde la pauvreté qui les caractérise à l'échelle du Québec.

\*

*Sauf indication contraire, les données statistiques présentées dans ce document proviennent du fichier intégré de la sécurité du revenu - J 40.*

*NOTE : L'usage du féminin est privilégié dans ce document, compte tenu de la représentation féminine très élevée parmi les responsables de famille monoparentale prestataires (93 %).*





## 1. SITUATION D'ENSEMBLE DES FAMILLES MONOPARENTALES PRESTATAIRES

### Une évolution de la clientèle monoparentale similaire à celle des autres ménages

À l'instar des autres types de ménages, le nombre de familles monoparentales à l'aide de dernier recours a connu un pic vers le milieu des années 80, pour descendre puis remonter à partir de 1990 (tableau 1). L'augmentation se poursuit depuis, un peu moins rapidement cependant pour les familles monoparentales comptant un seul enfant. La proportion que représentent les ménages monoparentaux sur l'ensemble des ménages est relativement stable autour de 20 %.

Le volume de la clientèle monoparentale semble un peu moins influencé que les autres types de ménages par la conjoncture économique. En effet, l'accroissement de cette clientèle suite à la récession de 1981-1982 et à celle du début des années quatre-vingt-dix n'a pas été aussi important que l'accroissement observé pour les autres types de ménages. Le tableau 1 laisse voir en effet que le pourcentage des ménages monoparentaux sur l'ensemble des ménages, durant les années qui ont suivi les crises économiques, a subi une légère baisse.

### Un taux de dépendance à l'aide très élevé

Tableau 2  
Taux de dépendance des familles monoparentales  
à l'aide de dernier recours, 1991<sup>1</sup>

Type de familles monoparentales	Familles monoparentales prestataires (1)		Familles monoparentales au Québec (2)		Taux de dépendance (1/2) %
	N	%	N	%	
Responsable féminin	75 592	93,9	138 060	82,9	54,8
Responsable masculin	4 922	6,1	28 390	17,1	17,3
<b>TOTAL</b>	<b>80 514</b>	<b>100,0</b>	<b>166 450</b>	<b>100,0</b>	<b>48,4</b>

étaient présentes à l'aide dans une proportion beaucoup plus importante que les responsables masculins de telles familles, soit 55 % comparativement à 17 % (tableau 2). Si l'on ne considère que les familles monoparentales avec enfants de moins de six ans, les trois quarts (74 %) étaient

Tableau 1  
Évolution des familles monoparentales aux programmes  
APTE et Soutien financier

Mois de mars	Familles monoparentales 1 enfant	Familles monoparentales 2 enfants ou +	Total	% sur l'ensemble des ménages
1980	35 225	28 783	64 008	22,4
1981	38 081	29 341	67 422	22,3
1982	40 214	29 417	69 631	21,4
1983	45 424	31 603	77 027	19,4
1984	48 816	32 930	81 746	19,7
1985	51 080	33 861	84 941	20,0
1986	52 733	33 999	86 732	20,8
1987	49 551	30 758	80 309	20,6
1988	47 167	28 787	75 954	21,2
1989	44 718	27 292	72 010	21,1
1990	43 773	27 868	71 641	20,8
1991	45 078	30 043	75 121	20,5
1992	48 985	34 144	83 129	20,1
1993	52 176	37 190	89 366	19,8
1994	55 371	39 783	95 154	20,1
1994 (octobre)	55 684	40 416	96 100	20,7

à l'aide de dernier recours (données non illustrées). À titre de comparaison, le taux de dépendance à l'aide des familles biparentales n'était que de 5 %.

### Une clientèle majoritairement apte

Comparativement aux autres types de ménages, les familles monoparentales se retrouvent en plus grande proportion au programme APTE : 95 % de ces ménages sont classés aptes, alors que pour l'ensemble de la clientèle, cette proportion est de 78 %.

Tableau 3  
Répartition des ménages entre les programmes  
Soutien financier et APTE, mars 1994

Type de ménage	Soutien financier		APTE		Total	
	N	%	N	%	N	%
Personne seule	86 367 <sup>1</sup>	28,4	217 390	71,6	303 757	100,0
Famille monoparentale	4 425	4,6	90 729	95,3	95 154	100,0
Famille biparentale	3 803	8,0	43 582	92,0	47 385	100,0
Couple sans enfants	9 221	35,9	16 469	64,1	25 690	100,0
Conjoint(e) d'étudiant(e)	17	1,8	936	98,2	953	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>103 833</b>	<b>22,0</b>	<b>369 106</b>	<b>78,0</b>	<b>472 939</b>	<b>100,0</b>

## 2. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES APTES

### Une répartition régionale à l'image de celle de l'ensemble des ménages

Près des deux tiers des familles monoparentales, soit 63 %, vivent dans la grande région de Montréal, ce qui est similaire à la proportion de l'ensemble de la clientèle dans cette région, soit 62 %. On remarque cependant une présence proportionnellement moins importante de cette clientèle pour la Ville de Montréal (06F) avec plus de 4 % d'écart et, en contrepartie, une légère surreprésentation dans Montréal-Banlieue.

Tableau 4  
Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes  
selon la région, mars 1994

Région	Familles monoparentales %	Ensemble des ménages %	Écart (points de %)
Bas-Saint-Laurent (01B)	1,7	1,9	-0,2
Saguenay-Lac Saint-Jean (02)	2,2	2,6	-0,4
Québec (03A)	3,7	4,1	-0,4
Chaudière-Appalaches (03B)	7	7,9	-0,9
Mauricie-Bois-Francs (04)	3,1	3,2	-0,1
Estrie (05)	6,7	6,8	-0,1
Montréal-Banlieue (06A)	3,6	3,7	-0,1
Laurentides (06B)	11,2	9,5	+ 1,7
Montréal (06F)	6,1	5,5	+ 0,6
Montréal (06G)	9,8	8,1	+ 1,7
Montréal (06C)	4,5	4,1	+ 0,4
Lanaudière (06D)	3,5	3	+ 0,5
Laval (06E)	22,4	26,6	-4,2
Montréal (06F)	5,5	5,1	+ 0,4
Montréal (06G)	4,6	3,9	+ 0,7
Outaouais (07)	2,2	2,2	-
Abitibi-Témiscamingue (08)	1,7	1,5	+ 0,2
Côte-Nord (09)	0,5	0,3	+ 0,2
Nouveau-Québec (10)			
TOTAL	100,0 (90 749 ménages)	100,0 (369 106 ménages)	

### Des responsables de famille relativement jeunes avec un seul enfant

Tout en se rapprochant de l'âge moyen des adultes féminins de famille biparentale, l'âge moyen des responsables de famille monoparentale est le plus bas parmi tous les types de ménages (34 ans). Par contre, les responsables de famille monoparentale de moins de 34 ans totalisent 57 % de l'ensemble des familles monoparentales alors que cette proportion est de 59 % pour les familles biparentales. Quant aux responsables de famille monoparentale de moins de 18 ans, elles sont au nombre de 538, ce qui représente 74 % de l'ensemble des responsables de moins de 18 ans, tous ménages avec enfants confondus.

Les familles monoparentales comptent plus fréquemment un seul enfant, quel que soit le groupe d'âge de la responsable; de plus, on remarque que l'âge des enfants des familles monoparentales est un peu plus élevé comparativement aux familles biparentales. En effet, 59 % des familles biparentales comptent un enfant de moins de 6 ans, alors que pour les familles monoparentales, la proportion est de 49 % (tableaux 5a et 5b).

Tableau 5a  
Familles monoparentales aptes selon le groupe d'âge de la responsable, le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, mars 1994

Groupe d'âge	N	%	Nombre d'enfants		Âge du plus jeune enfant	
			1 enfant %	2 enfants ou + %	0 - 5 ans %	6 ans ou + %
Moins de 18 ans	538	0,6	98,1	1,9	100,0	0,0
18 - 24 ans	13 960	15,4	76,7	23,3	97,6	2,4
25 - 34 ans	37 366	41,2	50,2	49,8	64,8	35,2
35 - 44 ans	28 661	31,6	51,4	48,6	21,2	78,8
45 ans ou plus	10 224	11,3	72,1	27,9	3,1	96,9
TOTAL	90 749	100,0	57,4	42,6	49,3	50,7

Tableau 5b  
Adultes féminins de famille biparentale aptes selon le groupe d'âge de l'adulte, le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune enfant, mars 1994

Groupe d'âge	N	%	Nombre d'enfants		Âge du plus jeune enfant	
			1 enfant %	2 enfants ou + %	0 - 5 ans %	6 ans ou + %
Moins de 18 ans	188	0,4	86,2	13,8	99,5	0,5
18 - 24 ans	6 295	14,4	60,4	39,6	98,5	1,5
25 - 34 ans	19 230	44,1	28,0	72,0	78,0	22,0
35 - 44 ans	13 371	30,7	29,0	71,0	30,0	70,0
45 ans ou plus	4 512	10,3	61,0	39,0	4,3	95,7
TOTAL	43 596	100,0	36,6	63,4	58,7	41,3

## Une augmentation de la proportion de parents célibataires

En mars 1994, plus de la moitié des responsables de famille monoparentale n'avaient jamais été mariées, le quart d'entre elles étaient séparées légalement ou divorcées, tandis que les autres étaient séparées de fait ou veuves (tableau 6).

Tableau 6  
Familles monoparentales selon l'état civil de la responsable,  
mars 1984, 1986, 1990 et 1994

Année	Célibataire %	Mariée %	Veuve %	Séparée lég. %	Séparée sans jug. %	Divorcée %	Total %
1984	37,4	1,4	6,9	8,2	21,2	24,9	100,0
1986	41,5	1,7	5,1	7,4	19,9	24,4	100,0
1990	49,7	3,1	3,4	5,6	16,0	22,2	100,0
1994	52,6	4,7	2,2	5,4	15,1	20,0	100,0

NOTE : Il s'agit ici de l'ensemble de la clientèle monoparentale inscrite aux programmes APTE et Soutien Financier.

Par ailleurs, la proportion de célibataires ne cesse d'augmenter, ce qui ne doit cependant pas nous amener à conclure qu'il n'y a jamais eu d'union (voir le tableau 11 sur les raisons d'arrivée à l'aide).

## Des montants de pension alimentaire augmentant avec le nombre d'enfants

Deux responsables de famille monoparentale sur dix à l'aide de dernier recours déclarent recevoir une pension alimentaire (avec ou sans jugement).

Tableau 7  
Familles monoparentales aptes ayant déclaré des revenus de pension alimentaire, selon le nombre d'enfants et le montant moyen, mars 1994

	Familles monoparentales			Total
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	
Nombre de ménages	8 451	6 618	2 164	17 233
Montant mensuel moyen	198 \$	264 \$	288 \$	235 \$

Évidemment, les montants moyens de pension alimentaire augmentent avec le nombre d'enfants (tableau 7). Le montant mensuel moyen déclaré atteint 235 \$<sup>1</sup>. Le montant moyen déclaré pour une famille comptant un enfant est de 198 \$, de 264 \$ pour une famille de deux enfants et de 288 \$ pour une famille de trois enfants ou plus.

Les familles monoparentales forment 87 % des ménages ayant déclaré une pension alimentaire, les familles biparentales, 7 %, les personnes seules, 5 % et les couples sans enfants, 1 %.

## La garde partagée des enfants, une situation peu fréquente

La quasi-totalité des responsables de famille monoparentale inscrites au programme APTE ont la garde de leurs enfants à temps plein. En effet, une garde conjointe est indiquée dans moins de 2 % des dossiers. Cette situation prévaut, quel que soit l'âge du chef de ménage.

Tableau 8  
Familles monoparentales aptes selon le type de partage de la garde des enfants, mars 1994

Type de garde	Familles monoparentales	
	N	%
Garde à temps plein	89 533	98,7
Garde partagée à mi-temps	842	0,9
Autre répartition de la garde partagée*	374	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>90 749</b>	<b>100,0</b>

\* Ex : 70 % - 30 %  
85 % - 15 %

1. Les pensions alimentaires sans jugement, qui comptent pour le quart des pensions déclarées, sont généralement moins élevées que les pensions fixées par un juge (écart de 75 \$ à 80 \$).

## Des Canadiennes d'origine

Sur l'ensemble des familles monoparentales prestataires, une proportion de 14 % est née hors Canada, alors que cette proportion est de 17 % pour l'ensemble des prestataires. On retrouve également moins de revendicateurs/trices du statut de réfugié parmi les familles monoparentales (1 %) que parmi l'ensemble des adultes prestataires (3 %).

## Des familles locataires

Tableau 9  
Familles monoparentales et familles biparentales aptes,  
selon le type de résidence, mars 1994

Type de résidence	Familles monoparentales %	Familles monoparentales de moins de 18 ans %	Familles biparentales %
Propriétaire	5,4	0,0	21,4
Locataire	74,1	40,0	69,3
HLM	8,7	1,3	5,8
Logement subventionné	3,3	0,7	1,7
Chambreur	1,3	0,6	0,4
Pensionnaire	2,2	3,7	0,3
Pensionnaire ou chambreur chez un parent	5,0	53,7	1,1
TOTAL	100,0 N = 90 749	100,0 N = 538	100,0 N = 43 596

Qu'elles vivent dans un HLM, dans un logement subventionné ou en appartement non subventionné, les responsables de famille monoparentale sont beaucoup plus souvent locataires que propriétaires (86 % comparativement à 5 %). Parmi les très jeunes (moins de 18 ans), plus de la moitié habitent chez leurs parents ou comme chambreurs chez un parent (tableau 9). Les familles biparentales sont, pour leur part, plus souvent propriétaires de leur

résidence (21 %).

## Une allocation logement à plus de la moitié des familles

En mars 1994, plus de la moitié (57 %) des familles monoparentales prestataires recevaient une allocation logement, comparativement à 60 % des familles biparentales. Pour cette même période, les allocations au logement versées aux familles monoparentales représentaient les deux tiers de l'ensemble des allocations. Par ailleurs, pour ce même mois, le quart des ménages monoparentaux recevaient une prestation réduite du fait qu'ils partageaient leur logement, comparativement à 13 % des couples avec enfants.

## Une scolarité variant entre sept et onze ans

Les deux tiers des responsables de famille monoparentale (66 %) déclarent avoir entre 7 et 11 ans de scolarité, comparativement à 60 % pour l'ensemble des adultes prestataires. Près du quart déclarent 12 ans ou plus de scolarité (tableau 10a).

Tableau 10a  
Familles monoparentales et ensemble des adultes aptes, selon le groupe d'âge  
de la responsable et le nombre d'années de scolarité déclaré, mars 1994

Nombre d'années de scolarité	Groupe d'âge %					Ensemble des familles monoparentales %	Ensemble des adultes %
	17 ans ou -	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45 ans ou +		
Moins de 7 ans	4,7	2,4	3,5	7,5	20,9	6,7	11,7
7 à 11 ans	87,4	74,7	67,0	62,8	54,8	65,6	59,8
12 ans ou plus	1,5	17,0	25,7	26,2	19,5	23,6	23,9
Aucune ou inconnu	6,5	5,9	3,8	3,5	4,8	4,1	4,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 N = 90 749	100,0 N = 440 435

Les responsables de famille monoparentale de moins de 25 ans déclarent avoir entre 7 et 11 ans de scolarité dans des proportions encore plus importantes (87 % pour les moins de 18 ans et 75 % pour les 18 à 24 ans).

**Tableau 10b**  
Responsables de famille monoparentale ayant déclaré  
détenir un diplôme (18,7 %), selon le diplôme obtenu, mars  
1994

Diplôme	%	% cumulatif
Secondaire professionnel court	4,6	4,6
Certificat études professionnelles	1,3	5,9
Secondaire professionnel long	16,6	22,5
Diplôme études professionnelles	7,8	30,3
Attestation professionnelle	1,3	31,6
Diplôme études secondaires	54,4	86,0
Attestation études collégiales	1,7	87,7
Certificat études collégiales	1,0	88,7
DEC général	3,9	92,6
DEC professionnel	4,5	97,1
Diplôme universitaire - 1 <sup>er</sup> cycle	2,7	99,8
Diplôme universitaire - 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	0,2	100,0
	N = 38	
Total	100,0	
	N = 16 945	

Parmi les personnes qui déclarent détenir un diplôme, soit 19 % des responsables de famille monoparentale, le plus haut diplôme obtenu est un diplôme de niveau secondaire dans la très grande majorité des cas (86 %). Le diplôme d'études secondaires est obtenu par 54 % de ces responsables de famille, tandis que 32 % disent détenir des diplômes professionnels, tels secondaire court, long ou certificat d'études. Par ailleurs, 8 % ont un diplôme d'études collégiales général ou professionnel, 3 % ont un diplôme de niveau universitaire et moins de 1 % ont une maîtrise ou un doctorat (tableau 10b).

Si l'on reporte ces données sur l'ensemble des familles monoparentales prestataires pour le mois de mars 1994, en incluant celles qui n'ont déclaré aucun diplôme, les chiffres indiquent que 16 % des responsables de famille ont obtenu un diplôme, un certificat ou une attestation de niveau secondaire, dont 10 % un diplôme d'études secondaires, 2 % un diplôme d'études collégiales général ou professionnel et moins de 1 %, un diplôme de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire.

### Des raisons d'arrivée à l'aide diversifiées

La principale raison indiquée par les responsables de famille monoparentale sur le formulaire de demande d'admission à l'aide de dernier recours est la séparation ou le divorce, quel que soit le groupe d'âge (tableau 11). En effet, plus du quart ont dû avoir recours à l'aide à la suite d'une rupture d'union (29 %), comparativement à 11 % pour l'ensemble des ménages aptes. Par ailleurs, 26 % ont indiqué des raisons liées à la perte d'un emploi, telles la fin de l'assurance chômage, la perte ou l'abandon d'un emploi sans droit à l'assurance chômage, ou des prestations d'assurance chômage insuffisantes. Pour l'ensemble des prestataires classés au programme APTE, ces motifs sont indiqués dans 41 % des cas.

Tableau 11  
Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes,  
selon la raison indiquée de la demande d'aide de dernier recours, par groupe d'âge, mars 1994

Raison de la demande	Moins de 18 ans %	18-24 %	25-34 %	35-44 %	45 ou plus %	Familles monoparentales %	Ensemble des ménages aptes <sup>1</sup> %
Séparation, divorce, décès du conjoint	6,7	22,0	31,8	31,0	26,2	29,2	10,9
Fin des prestations d'assurance chômage	0,6	9,8	14,1	17,0	17,4	14,4	26,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes ou attente de prestations d'assurance chômage	0,2	4,7	5,0	5,1	3,7	4,8	3,8
Perte ou abandon d'emploi sans droit à l'assurance chômage	0,9	7,9	6,6	6,2	6,4	6,7	11,2
Naissance ou prise en charge d'un enfant	2,3	4,3	2,9	1,2	0,7	2,4	0,7
Fin des études à temps complet	1,9	4,5	2,4	1,4	0,8	2,3	3,1
Autres raisons non précisées	87,5	46,8	37,3	38,0	44,8	40,2	44,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 (89 162 ménages)	100,0 (429 157 ménages)

<sup>1</sup> Il s'agit de la raison indiquée par le requérant du ménage, le plus souvent l'adulte masculin.

Bien qu'ils puissent résulter de la fin d'un emploi, les motifs invoqués par les familles monoparentales ont souvent un lien avec la rupture d'union, comme l'indique le portrait qualitatif du chapitre 3. Certaines femmes ont en effet cessé de travailler à la suite de la séparation, car elles se retrouvaient avec un revenu de travail équivalent ou parfois moindre que la prestation d'aide de dernier recours.

Il faut rappeler qu'on ne connaît pas les raisons précises d'entrée à l'aide pour 40 % des familles monoparentales et 44 % des ménages aptes.

### Un passage à l'aide qui risque de se prolonger

Plus des trois quarts des familles monoparentales affichent des durées cumulatives à l'aide de dernier recours de deux ans ou plus et 21 % comptent dix ans ou plus de présence à l'aide (tableau 12).

Les familles monoparentales se distinguent de l'ensemble des ménages par une durée de présence à l'aide de dernier recours plus longue; ainsi, elles sont beaucoup moins nombreuses, en proportion, à avoir recours à l'aide pour de courtes périodes (moins de deux ans).

Tableau 12  
Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes, selon la durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours, mars 1994

Durée de présence	Familles monoparentales %	Ensemble des ménages %
Moins de 2 ans	23,3	31,3
2 à 5 ans	35,8	33,0
6 à 9 ans	19,9	15,8
10 ans ou plus	21,0	19,8
TOTAL	100,0 N = 90 749	100,0 N = 369 106

### Une participation relativement importante aux mesures

La grande majorité des femmes de famille monoparentale ou biparentale qui ont des enfants d'âge préscolaire sont classées non disponibles (tableau 13). Cependant, on constate que les responsables de famille monoparentale participent aux mesures dans des proportions plus élevées. Ainsi, pour l'ensemble des responsables de famille monoparentale, la participation est de 13 %, tandis qu'elle est de 8 % pour les adultes féminins de famille biparentale et de 11 % pour l'ensemble des adultes aptes.

Tableau 13  
Familles monoparentales, adultes féminins de famille biparentale et ensemble des adultes aptes, selon l'âge du plus jeune enfant et le barème octroyé, mars 1994

Barème	Familles monoparentales			Familles biparentales*			Ensemble des adultes %
	Enfant 0-5 ans %	Enfant 6 ans ou plus %	Total %	Enfant 0-5 ans %	Enfant 6 ans ou plus %	Total %	
Non disponible	89,0	17,2	52,6	89,7	14,0	58,5	33,4
Disponible	0,1	9,4	4,8	0,8	9,8	4,5	11,2
Participant	10,1	16,3	13,3	5,3	11,8	8,0	11,3
Non participant	0,7	57,1	29,3	4,2	64,3	29,0	44,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b> N=44 733	<b>100,0</b> N=46 016	<b>100,0</b> N=90 749	<b>100,0</b> N=25 585	<b>100,0</b> N=18 012	<b>100,0</b> N=43 596	<b>100,0</b> N=440 435

\* Adulte féminin

Parmi les responsables ayant des enfants d'âge préscolaire, une proportion de 10 % participe à des mesures d'employabilité, comparativement à 5 % pour les adultes féminins de famille biparentale. Les responsables de famille monoparentale ayant des enfants de 6 ans ou plus participent également plus souvent aux mesures d'employabilité que les mères de famille biparentale, l'écart étant de près de 5 %.

### Un retour à l'école pour les participantes

Tableau 14  
Familles monoparentales et ensemble des adultes aptes qui participent aux mesures d'employabilité, selon la mesure, octobre 1994

Mesure	Familles monoparentales 1 enfant %	Familles monoparentales 2 enfants ou + %	Ensemble des familles monoparentales %	Ensemble des adultes %
Rattrapage scolaire	43,2	42,4	42,8	36,5
SMT	5,4	5,2	5,3	5,1
EXTRA	28,7	29,1	28,8	34,5
REPS*	10,4	9,5	10,0	2,6
RADE	9,3	11,1	10,0	17,1
SEMO	2,7	2,4	2,6	3,5
Jeunes volontaires	0,3	0,3	0,3	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b> (N = 6 413)	<b>100,0</b> (N = 4 136)	<b>100,0</b> (N = 10 549)	<b>100,0</b> (N = 43 588)

Parmi les responsables de famille monoparentale qui participent aux mesures d'employabilité, 43 % sont inscrites à la mesure Rattrapage scolaire, 29 % à la mesure Expérience de travail (EXTRA), 10 % participent à la mesure Retour aux études postsecondaires (REPS), mesure qui leur est réservée, et 10 % sont inscrites à la mesure Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE). Les autres font un stage en milieu de travail ou se retrouvent dans un service externe de main-d'oeuvre (SEMO) (tableau 14). On remarque peu de différences selon le nombre d'enfants.

La proportion des responsables de famille monoparentale qui participent à la mesure Rattrapage scolaire, qui est de 43 %, est plus élevée que pour l'ensemble des participants, qui choisissent cette mesure dans une proportion de 36 %.

### Une participation relativement faible à PAIE

Durant l'année 1993-1994, 4 004 responsables de famille monoparentale ont participé au programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE). Ce nombre représente 15 % des adultes partici-



pant à cette mesure. Le taux de participation à PAIE des familles monoparentales est de 9 %, comparativement à 4 % pour l'ensemble des ménages aptes. Ce taux plus élevé pour les familles monoparentales s'explique notamment par le fait que plus de la moitié de ces familles aptes sont classées non disponibles<sup>2</sup>.

On note toutefois que la clientèle monoparentale a connu une augmentation de sa participation à PAIE moins importante que celle des autres types de ménages entre 1992-1993 et 1993-1994 (27 % comparativement à 37 % pour l'ensemble des adultes participants).

### Une déclaration peu fréquente de revenus de travail

En mars 1994, parmi l'ensemble des familles monoparentales, 7 % ont déclaré des revenus de travail, soit 6 286 personnes. Cette proportion s'apparente à celle de l'ensemble des aptes, qui est de 8 %. Notons que, dans le cas des ménages biparentaux, il peut s'agir de l'un ou l'autre des adultes de ces familles (tableau 15).

Tableau 15  
Familles monoparentales et ensemble des ménages aptes  
selon qu'ils aient ou non déclaré un revenu de travail, mars 1994

Statut relatif au revenu de travail	Familles monoparentales		Ensemble des ménages	
	N	%	N	%
Sans revenu déclaré	84 463	93,1	395 338	92,1
Avec revenu déclaré	6 286	6,9	33 819	7,9
<b>TOTAL</b>	<b>90 749</b>	<b>100,0</b>	<b>429 157</b>	<b>100,0</b>

### La participation au programme APPORT

En octobre 1994, 8 313 familles monoparentales au Québec ont reçu un montant en vertu du programme APPORT. Parmi ces familles, 21 % étaient prestataires du programme d'aide de dernier recours. Le montant mensuel moyen versé pour l'ensemble des familles monoparentales s'élevait à 168 \$. Les familles biparentales québécoises étaient un peu plus nombreuses à profiter de ce programme, soit 9 882 ménages, dont 20 % étaient prestataires de l'aide de dernier recours; le montant mensuel moyen reçu du programme APPORT était de 193 \$.

Des frais de garde ont été déclarés par le tiers des familles monoparentales inscrites au programme APPORT.

Tableau 16  
Familles recevant des prestations APPORT selon la catégorie de ménages,  
la présence à l'aide de dernier recours et le montant reçu, octobre 1994

	Familles monoparentales			Familles biparentales			Total		
	N	%	Prestation mensuelle moyenne	N	%	Prestation mensuelle moyenne	N	%	Prestation mensuelle moyenne
Ménages à l'aide de dernier recours	1 747	21,0	147 \$	1 980	20,0	164 \$	3 727	20,5	156 \$
Autres ménages	6 566	79,0	174 \$	7 902	80,0	200 \$	14 468	79,5	188 \$
<b>Total des ménages</b>	<b>8 313</b>	<b>100,0</b>	<b>168 \$</b>	<b>9 882</b>	<b>100,0</b>	<b>193 \$</b>	<b>18 195</b>	<b>100,0</b>	<b>182 \$</b>

Source : Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, *Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu. Clientèle du programme APPORT II*, octobre 1994.

- Le taux de participation est calculé à partir d'un bassin potentiel de personnes du groupe analysé constitué des prestataires aptes classés participants, non participants, et disponibles, ainsi que des personnes engagées dans le programme PAIE.

### Des emplois antérieurs traditionnellement féminins

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail déclarée touchent 64 % des familles monoparentales prestataires. Ces données nous indiquent que plus du quart des répondantes ont occupé des emplois dans les catégories d'emplois spécialisés dans les services comme cuisinières, travailleuses spécialisées dans la préparation des aliments et boissons, coiffeuses, gardiennes d'enfants, etc. La catégorie «personnel administratif» regroupe un peu plus de 20 % des travailleuses. Il s'agit principalement de caissières, commis en comptabilité, secrétaires et autres employées de bureau, téléphonistes et réceptionnistes. Une femme sur dix (11 %) a déclaré avoir été manoeuvre ou manutentionnaire; ce métier consiste à charger, déplacer et emballer des matières premières et des produits finis.

Les autres personnes se répartissent dans le travail de fabrication, montage et réparation (7 %), notamment comme tailleuses, couturières ou piqueuses à la machine, ou encore dans le groupe des travailleuses spécialisées dans la vente (7 %), comme vendeuses de biens de consommation. Une proportion de 3 % mentionne avoir occupé un emploi à titre d'aide-infirmière ou d'infirmière auxiliaire.

Les durées moyennes de ces emplois se situent entre 16 et 30 mois, pour une moyenne globale de 1,5 année. La durée médiane ne dépasse toutefois pas 13 mois (tableau 17a).

**Tableau 17a**  
Responsables de famille monoparentale aptes ayant déclaré une expérience de travail (64 %), selon la classification du dernier emploi occupé et selon les durées médiane et moyenne de cet emploi, mars 1994

Emploi	Familles monoparentales		% cumulatif	Durée médiane de l'emploi (mois)	Durée moyenne de l'emploi (mois)
	N	%			
Travailleuse dans la préparation des aliments et boissons (travailleuse spécialisée dans les aliments et boissons, chef ou cuisinière, barmaid)	10 371	17,7	17,7	7	16
Manutentionnaire ou travailleuse associée (manoeuvre, manutentionnaire ou travailleuse assimilée)	6 438	11,0	28,7	8	22
Teneuse de livres, commis en comptabilité (caissière, teneuse de livres ou commis en comptabilité)	4 947	8,5	37,2	8	19
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure ou en cuir (tailleuse ou couturière, piqueuse à la machine)	3 933	6,7	43,9	13	30
Vendeuse de biens de consommation (chef de vente, commis vendeuse de biens de consommation)	3 914	6,7	50,6	7	19
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (soins des enfants, coiffeuse)	3 056	5,2	55,8	10	22
Sténographe ou dactylographe (secrétaire ou sténographe)	2 851	4,9	60,7	8	22
Autre personnel administratif (employée de bureau)	2 679	4,6	65,3	7	21
Autre travailleuse spécialisée dans les services (concierge, employée de bureau)	2 252	3,9	69,2	8	27
Réceptionniste, hôtesse d'accueil, factrice ou messagère (téléphoniste, réceptionniste ou hôtesse d'accueil)	2 100	3,6	72,8	7	19
Personnel spécialisé ou auxiliaire des soins infirmiers et thérapeutiques (aide-infirmière, infirmière auxiliaire)	1 511	2,6	75,4	12	28
Autres	14 389	24,6	100,0		
<b>TOTAL</b>	<b>58 441</b>	<b>100,0</b>			

Source : Fichier historique du système APTE/Soutien financier, MSR.

NOTE : Les professions entre parenthèses sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Le tableau 17b illustre pour sa part la répartition des responsables de famille monoparentale prestataires à partir d'emplois sélectionnés nécessitant normalement un cours universitaire, mais pouvant également inclure des techniciens<sup>3</sup>. Il s'agit encore une fois de la dernière expérience de travail déclarée sur le formulaire de demande d'admission à l'aide de dernier recours. Un peu plus de 1 000 personnes se sont déjà retrouvées dans ces emplois, dont la moitié comme professeure d'école primaire ou secondaire (557 personnes). Les durées d'occupation moyennes sont beaucoup plus élevées que pour les emplois précédents, soit de 21 à 79 mois. Parmi les autres types d'emploi les plus souvent cités, on retrouve les analystes et programmeuses en informatique (74 personnes).

Les données indiquent que ce groupe de personnes, dans une proportion de 26 %, sont nées hors du Canada. Les ingénieures et architectes sont au nombre de 37, dont 78 % sont nées hors du Canada. Parmi les médecins, chirurgiennes et dentistes prestataires (28 personnes), 75 % sont nées hors du Canada.

**Tableau 17b**  
Responsables de famille monoparentale aptes ayant déclaré une expérience de travail (64 %), selon le dernier emploi déclaré pour quelques professions sélectionnées, mars 1994

Emploi	Nombre de familles monoparentales	Durée moyenne de l'emploi (mois)
Professeure d'école primaire ou secondaire	557	28
Autre enseignante ou personnel assimilé (professeure beaux-arts ou école professionnelle)	95	39
Travailleuse spécialisée dans les mathématiques, la statistique, l'analyse organique (analyste ou programmeuse en informatique, statisticienne)	74	27
Ingénieure ou architecte	37	70
Agronome ou biologiste	32	21
Professeure d'université	28	36
Personnel spécialisé dans le diagnostic et le traitement des maladies (médecin, chirurgienne, dentiste, vétérinaire)	28	79
Sciences sociales (économiste, psychologue ou sociologue)	17	41
Administratrice gouvernementale	16	56
Femme de loi ou travailleuse assimilée (avocate ou notaire)	12	78
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé (pharmacienne et optométriste)	7	47
Sciences physiques (chimiste, géologue, météorologue, physicienne)	4	56
TOTAL	1 095	
% sur l'ensemble des familles monoparentales ayant déclaré une expérience d'emploi	1,9	

Source : Fichiers historiques du système APTE/Soutien financier, MSR.

NOTE : Les professions entre parenthèses sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

3. Les professions indiquées dans le tableau ne regroupent pas nécessairement la totalité des personnes détenant un diplôme universitaire.



### 3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION À L'EMPLOI DES FAMILLES MONOPARENTALES

#### Les aspirations des familles monoparentales

Plusieurs études ou enquêtes sur les familles monoparentales traitent de leurs aspirations<sup>4</sup>. Selon l'enquête de Bellware et Charest (1986), les femmes responsables de famille monoparentale prestataires de la sécurité du revenu désirent, lorsqu'elles ont de jeunes enfants, améliorer leur situation financière et suggèrent pour ce faire différentes avenues : augmentation des prestations, aide au logement, travail à temps partiel ou à temps plein, etc.

Cependant, **elles auraient un intérêt mitigé pour le retour au travail immédiat**, ou encore elles voudraient réintégrer le marché du travail sans avoir à compléter une formation préalable. Plusieurs considèrent essentiel de s'occuper de leur enfant jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge scolaire. Elles perçoivent leur charge familiale comme leur responsabilité exclusive et leur prestation d'aide sociale, un peu comme le revenu d'un conjoint inexistant.

**La prestation d'aide sociale leur offre une indépendance économique** et peut-être même une indépendance tout court ou, à tout le moins, un sentiment de liberté, puisqu'elle leur évite certaines contraintes auxquelles la plupart des femmes de classe moyenne ou inférieure sont confrontées : contraintes liées à l'horaire, à la garde d'enfants, au travail domestique, au travail rémunéré, etc. Certaines considèrent tout de même souhaitable la participation à des activités à l'extérieur, que ce soit le travail ou les études, parfois pour une question d'équilibre ou de valorisation.

Une revue de littérature récente (Martel, 1992) indique, tout comme l'enquête de Bellware et Charest, que, de façon générale, le bien-être de leur famille et le revenu sont au centre de leurs préoccupations bien plus que l'emploi extérieur. **Le bien-être de la cellule familiale domine dans les décisions des mères seules.** C'est ainsi que leur préoccupation première sera de protéger ce qui est considéré comme un acquis monétaire pour ne pas que l'unité familiale ait à souffrir d'une décision de la mère. Un arbitrage s'établit entre les différentes forces en jeu afin

---

4. Jo-Ann Bellware et Diane Charest, *Monoparentalité féminine et aide sociale*, Les Publications du Québec, Québec, novembre 1986.

Raymonde Bergeron, *Portrait d'un groupe montréalais de femmes responsables de famille monoparentale*, Service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes (SORIF), Montréal, novembre 1991.

Bernard Landry, *Sondage mené auprès des femmes prestataires de la sécurité du revenu aptes et disponibles au travail des régions Laurentides et Lanaudière*, Commission de la formation professionnelle, janvier 1990.

Claire Malo, *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans*, Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, août 1990.

Chantal Martel, *Les femmes responsables de famille monoparentale : quelques facteurs qui influencent leur intégration au marché du travail*, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, janvier 1992.

de concilier les intérêts et aboutit à la décision de s'orienter ou non vers une intégration au marché du travail. Pour les femmes monoparentales dépendantes de l'aide sociale, le sentiment d'avoir peu d'emprise sur leur avenir ainsi que leur faible capacité à gagner leur vie de façon autonome conditionnent leur aptitude à planifier à moyen ou à long terme.

Enfin, l'étude d'un organisme montréalais d'orientation et d'intégration des femmes monoparentales au marché du travail (Bergeron, 1991) rejoint les constats des autres études et ajoute quelques éléments sur le type d'intégration souhaité par ces femmes. Pour les femmes ayant été consultées, les études ne doivent pas empiéter sur le temps à domicile consacré aux responsabilités parentales; ces femmes ne se sentent pas prêtes à passer quatre ou cinq ans aux études. Lorsque les femmes responsables de famille envisagent un emploi sur le marché régulier du travail, elles veulent améliorer les conditions de vie qu'elles connaissent en tant que prestataires et ne veulent pas être aussi pauvres comme travailleuses. **Elles recherchent des formations qualifiantes menant à une certaine polyvalence** car les formations pointues risquent de les limiter auprès d'éventuels employeurs. **Elles souhaitent également réintégrer progressivement le marché du travail.**

Selon l'étude de Landry (1990), les attentes de plus de 80 % des femmes interrogées, en majorité des chefs de famille monoparentale des régions de Laurentides-Lanaudière, qui estiment avoir besoin de formation, **souhaitent avoir cette formation, soit dans un lieu de travail ou en alternance entre l'école et le milieu de travail.**

Pour plusieurs, quitter la maison, le quartier, les petites habitudes, représente un défi et cela peut générer beaucoup d'anxiété. Selon elles, il vaut mieux vivre cette anxiété à l'intérieur d'un service d'aide et de support que chez un employeur qui risque fort de ne pas comprendre la situation qu'elles vivent. Avant de réintégrer le marché du travail, les responsables de famille monoparentale ont besoin d'une période de transition assez longue pour reprendre confiance en leurs possibilités, se débarrasser de leur culpabilité et de leur sentiment d'échec, etc.

### **Quelques obstacles à l'intégration**

Parmi les lacunes ou les obstacles identifiés dans les ouvrages consultés, on mentionne qu'un bon nombre de clientes n'ont qu'une **connaissance rudimentaire des techniques et des méthodes de recherche d'emploi** et que plusieurs éprouvent des difficultés à remplir les formulaires de demande d'emploi. On mentionne également leur méconnaissance du marché du travail en général.

La perspective de ne pas pouvoir améliorer leur revenu contribue aussi à freiner les efforts quant à l'obtention ou au maintien d'un emploi. Certaines femmes ont dit avoir cessé de travailler à la suite de la séparation, alors que lorsqu'elles vivaient en couple, elles devaient apporter leur contribution financière. Comme elles se retrouvent seules avec un salaire équivalent ou parfois moindre que la prestation d'aide sociale, la question de choix se pose alors avec acuité.

Il arrive que les femmes qui deviennent parent unique vivent des problèmes liés au phénomène postrupture qui peuvent prendre plusieurs années à se résorber. Les tentatives d'insertion en

emploi, pour celles qui se retrouvent chef de famille monoparentale, risquent fort, au cours de la période initiale de bouleversements qui suit la séparation, de ne connaître que peu de succès et ce, même si la volonté de trouver un emploi peut être très présente chez la mère isolée.

Selon les conclusions d'un organisme montréalais d'intégration dont la clientèle est formée de responsables de famille monoparentale, **si le retour au travail, aux études ou autres activités n'est pas assorti d'un bon encadrement, le risque d'échec augmente**, car le manque de confiance en soi est très grand chez la majorité des clientes. La moyenne d'âge des responsables de famille monoparentale qui avaient abandonné la formation dispensée par cet organisme était la plus basse de toutes les participantes. Plusieurs de ces femmes avaient déjà participé à Rattrapage scolaire mais avaient abandonné pour différents motifs, dont les principaux étaient les suivants : problèmes de santé, problèmes de gardiennage, problèmes d'intérêt. Ces femmes étaient sous-scolarisées par rapport à la moyenne des participantes et on remarquait qu'elles éprouvaient des inquiétudes à l'idée de quitter leurs enfants.

Selon cet organisme, les femmes qui songent à réintégrer un emploi **ont besoin d'activités de transition**, considérant leur courte expérience de travail antérieure à leur arrivée à l'aide, souvent suivie d'une absence relativement longue du marché régulier du travail. **La majorité des clientes possèdent peu d'habitudes de travail (horaire - transport - régularité)** et plusieurs ont besoin d'une période d'adaptation et de support afin de réussir dans un nouveau mode de vie.

Parmi les raisons invoquées par des femmes prestataires pour expliquer leurs difficultés à se trouver un emploi, on retrouve l'absence de formation de base ou de formation professionnelle, le problème de la mobilité, l'insuffisance d'expérience de travail et le salaire peu élevé des emplois disponibles. De plus, les horaires relatifs à la participation à une mesure ou à l'emploi peuvent occasionner des problèmes de garde.

Concernant la garde des enfants, plusieurs études mentionnent que bon nombre de responsables de famille monoparentale ne connaissent pas les services de garde. De plus, elles auraient une opinion négative des garderies et un manque de confiance envers les services offerts dans ces dernières.

Enfin, on remarque, selon l'étude de Bellerose à partir de l'enquête Santé Québec<sup>5</sup>, une détérioration de l'indice de santé global avec l'allongement de la durée de monoparentalité des femmes.

---

5. C. Bellerose, E. Cadieux et E. Johnson, *Les familles monoparentales et la santé, ça va?*, Les Publications du Québec, Québec, 1989.





#### 4. PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES QUÉBÉCOISES<sup>6</sup>

En 1992, le taux de pauvreté<sup>7</sup> des familles monoparentales dont le chef était une femme était évalué à 50 %, soit cinq fois supérieur à celui des familles biparentales. Et ce taux de pauvreté varie de façon spectaculaire selon l'âge : 92 % des familles monoparentales dont la mère avait moins de 25 ans étaient pauvres, soit presque la totalité! (données de 1990).

«Si les familles monoparentales sont pauvres, surtout celles dont le chef est une femme, c'est parce que après une séparation ou un divorce les femmes perdent beaucoup en termes de revenu, alors que le contraire se produit chez les hommes. En effet, une étude longitudinale récente montre qu'au Canada, le revenu (ajusté à la taille du ménage) des hommes, après le divorce ou la séparation, avait augmenté en moyenne de 30 % entre 1982-1986, alors que celui des femmes avait diminué de 27 %. Le revenu «familial» des femmes ne commence à augmenter que lorsqu'elles se remettent en couple. Des résultats semblables ont été obtenus aux États-Unis par Weitzman. Elle démontre, qu'après le divorce, les femmes et leurs enfants connaissent une détérioration de leur niveau de vie de 73 %, alors que les hommes voient le leur s'améliorer de 42 %.»<sup>8</sup>

Quant à la gravité de cette pauvreté, le concept du déficit moyen (somme d'argent requise en moyenne pour hausser le revenu d'un ménage jusqu'au seuil de pauvreté moyen de ce groupe) a été utilisé. L'analyse du déficit fait ressortir que ce sont les familles monoparentales qui détiennent le déficit le plus élevé parmi tous les types de famille. Ce phénomène est généralisé à travers le reste du Canada (tableau 18).

---

6. Sources : Alain Langlois, Martine Pelletier et Suzanne Lévesque, *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1994.  
Siham Zouali, *La pauvreté : État de la situation au Québec*, Rapport pour le Groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction de la recherche, février 1993.

7. Les taux de pauvreté sont calculés à partir des seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada.

8. Siham Zouali, *idem*, p. 69.

**Tableau 18**  
**Mesures de la pauvreté selon le revenu avant impôt et selon différentes caractéristiques socio-économiques des familles, Québec et autres régions canadiennes, 1992**

Type de famille	Taux de pauvreté %					
	Québec	Ontario	Prairies	Maritimes	Colombie-Britannique	Canada
Couple sans enfants	12,6	6,0	7,6	6,7	8,5	8,3
Biparentale	9,1	7,8	12,7	10,1	10,9	9,5
Monoparentale	43,7	42,0	45,9	47,9	42,0	43,8
Femme*	50,0	44,3	51,3	51,5	46,1	47,8
	Déficit (en \$ 1992)					
	Québec	Ontario	Prairies	Maritimes	Colombie-Britannique	Canada
Couple sans enfants	4 706	5 367	5 379	4 576	3 603	4 819
Biparentale	6 678	8 625	8 549	6 451	8 844	8 081
Monoparentale	7 771	7 856	8 975	6 616	8 304	7 958
Femme*	7 886	7 368	9 030	6 766	8 442	7 874

\* L'échantillon des familles monoparentales dont le chef est un homme n'est pas assez important pour permettre le calcul des indicateurs dans le cas des régions.

Source : Alain Langlois, Martine Pelletier et Suzanne Lévesque, *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle*, MSR, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1994.

## **CONCLUSION ET FAITS SAILLANTS**

Les familles monoparentales prestataires de l'aide de dernier recours se distinguent des autres clientèles prestataires.

### *Nombre*

En janvier 1995, on dénombrait plus de 97 000 familles monoparentales à l'aide de dernier recours, soit 21 % des ménages prestataires. Très majoritairement dirigées par des femmes, ces familles comptaient 142 000 enfants, c'est-à-dire près des deux tiers des enfants de moins de 18 ans à l'aide de dernier recours.

Selon les données du dernier recensement (1991), près de la moitié des familles monoparentales québécoises étaient prestataires de l'aide de dernier recours. Cette proportion était de 74 % lorsque l'on ne considérait que les familles avec enfants de moins de six ans. À titre de comparaison, le taux de dépendance à l'aide des familles biparentales n'était que de 5 %.

### *Âge et enfants*

Cette catégorie de ménage est jeune : 57 % des adultes ont moins de 35 ans et pour la majorité, elles n'ont jamais été mariées. Un peu plus de la moitié (57 %) n'ont qu'un seul enfant, 31 % en ont deux et 12 % en ont trois ou plus. La moitié de ces familles comptent au moins un enfant d'âge préscolaire. En comparaison, les adultes féminins de famille biparentale ont sensiblement le même âge, elles ont plus souvent deux enfants ou plus et leurs enfants sont plus souvent d'âge préscolaire.

### *Raison de la demande*

Parmi les raisons indiquées par les requérantes monoparentales d'aide de dernier recours, les motifs de rupture d'union ou de naissance d'un enfant apparaissent plus souvent que les motifs reliés à la perte d'un emploi, tels qu'absence ou fin des prestations d'assurance chômage, à l'inverse des autres types de ménages.

### *Barème*

Les familles monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres ménages au barème de non-disponibilité, compte tenu de la présence d'enfants d'âge préscolaire. Les responsables de ces familles participent toutefois aux mesures d'employabilité dans des proportions plus élevées que l'ensemble des adultes prestataires.

### *Lieu de résidence*

## **CONCLUSION ET FAITS SAILLANTS**

---

Les deux tiers des responsables de famille monoparentale vivent à Montréal ou dans sa région immédiate, tout comme l'ensemble de la clientèle du MSR. Elles sont en grande majorité locataires (86 %), dont 9 % vivent dans un HLM. Les familles monoparentales sont moins souvent propriétaires de leur logement que les familles biparentales.

### *Durée de présence à l'aide*

Les familles monoparentales cumulent des durées moyennes de présence plus longues que les autres types de ménages et elles sont moins nombreuses, en proportion, à avoir recours à l'aide pour des périodes de moins de deux ans.

### *Scolarité et emploi*

En ce qui a trait à la scolarité, ces femmes ont souvent entre 7 et 11 ans de scolarité et plusieurs d'entre elles poursuivent leurs études secondaires grâce à la mesure Rattrapage scolaire. Les emplois qu'elles ont occupés avant d'arriver à l'aide sont, pour près de la moitié d'entre eux, des emplois spécialisés dans les services, par exemple comme cuisinière ou gardienne d'enfants, ou des emplois administratifs, tels que caissière ou secrétaire.

### *APPORT*

En octobre 1994, 8 313 familles monoparentales ont reçu une prestation en vertu du programme APPORT, soit un peu moins de la moitié de toutes les familles bénéficiaires du programme.

### *Taux de pauvreté*

Le taux de pauvreté des familles monoparentales était évalué en 1992 à 50 %, soit cinq fois supérieur à celui des familles biparentales. L'analyse du déficit moyen montre que ce sont ces familles qui ont le déficit le plus élevé parmi tous les types de familles.

En conclusion, on constate que les familles monoparentales ont besoin d'une aide particulière pour répondre à leurs besoins et retrouver leur autonomie financière. Comme l'indiquent les études sur la problématique de ces familles, de nombreux éléments entrent en jeu dans la décision d'accéder à une formation ou un emploi pour les mères seules. Les activités et ressources offertes aux familles monoparentales prestataires de l'aide de dernier recours doivent tenir compte de ces éléments et être assorties d'un encadrement qui soutient les mères seules au cours de leurs démarches.

## LEXIQUE

### *Aide de dernier recours*

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

### *APPORT, Aide aux parents pour leurs revenus de travail*

Programme de supplément au revenu de travail à l'intention des familles à faible revenu qui ont au moins un enfant à charge.

### *APTE, Actions positives pour le travail et l'emploi*

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

**non disponible** : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

**disponible** : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

**participant** : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

**non participant** : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont catégorisés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

### *Classification*

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou dans l'une des catégories du programme APTE.

### *Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours*

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

### *Enfant à charge*

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

### *Ménage*

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

### *Mesures de développement de l'employabilité*

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

**Les mesures de formation comprennent** Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

**Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent** Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

**Les activités communautaires comprennent** Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

### *Nombre d'années de scolarité*

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

*PAIE*

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent au participant un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

*Soutien financier*

Programme accordant une aide de dernier recours aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi les empêchant de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille.

*Taux de dépendance*

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours et la population.





## BIBLIOGRAPHIE

BELLEROSE, C., E. Cadieux et E. Johnson, *Les familles monoparentales et la santé, ça va?*, Les Publications du Québec, Québec, 1989.

BELLWARE, J.-A. et D. Charest, *Monoparentalité féminine et aide sociale*, Les Publications du Québec, Québec, novembre 1986.

BERGERON, R., *Portrait d'un groupe montréalais de femmes responsables de famille monoparentale*, Service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes (SORIF), Montréal, novembre 1991.

LANGLOIS, A., M. Pelletier et S. Lévesque, *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, mars 1994.

LANDRY, B., *Sondage mené auprès des femmes prestataires de la sécurité du revenu aptes et disponibles au travail des régions Laurentides et Lanaudière*, Commission de la formation professionnelle, janvier 1990.

MALO, C., *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans*, Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, août 1990.

MARTEL, C., *Les femmes responsables de famille monoparentale : quelques facteurs qui influencent leur intégration au marché du travail*, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, janvier 1992.

Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, *Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu. Clientèle du programme APPORT II*, octobre 1994.

Statistique Canada, *Familles : nombre, genre et structure. Le pays*, Cat. 93-312, Ottawa, 1992.

ZOUALI, S., *La pauvreté : État de situation au Québec*, Rapport pour le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction de la recherche, février 1993.